



COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

Note de présentation synthétique

Budget principal et budget annexe de la Cure

Le compte financier unique se définit comme « le bilan financier » et présente les résultats de l'exécution du budget de l'année écoulée.

Il s'agit d'une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Pour rappel, le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Pour Saint-Léger-les-Vignes, sont concernés les deux budgets :

- Le budget principal
- Le budget annexe « aménagement du site de la Cure »

Le calendrier reste inchangé. Le compte financier unique doit être impérativement voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante.

BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par :

- Les charges à caractère général qui sont liées aux achats et fournitures des services (cptes 60), aux prestations de services extérieurs (cptes 61 et 62) et aux impôts et taxes dues par la commune (cptes 63).
- Les charges du personnel
- Les autres charges de la gestion courante qui comprennent notamment les indemnités des élus, les subventions aux associations, participations
- Les charges financières correspondant aux intérêts des emprunts souscrits
- Le prélèvement FPIC « fonds de péréquation intercommunal »
- Le virement à la section d'investissement et des écritures d'ordre

Chapitres	Année 2024	
	Budget	Réalisé
011 - Charges à caractère général	596 400,00	471 692,72
012 - Charges de personnel et frais assimilés	904 300,00	788 273,79
014 - Atténuations de produits	5 200,00	5 142,00
65 - Autres charges de gestion courante	137 125,00	129 091,18
66 - Charges financières	7 100,00	7 045,92
67 - Charges spécifiques	1 000,00	295,24
68- Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00
Total dépenses réelles	1 651 125,00	1 401 540,85
023 - Virement à la sect. d'investissement	931 881,10	0,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	4 465,00	9 464,29
Total dépenses d'ordre	936 346,10	9 464,29
Total dépenses de fonctionnement	2 587 471,10	1 411 005,14

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par:

- Des recettes liées aux services (service enfance, concessions de cimetière...)
- Les impôts ou la fiscalité
- Les attributions de compensation versées par Nantes Métropole
- La dotation globale de fonctionnement DGF
- Les autres dotations et subventions, comme la dotation de solidarité rurale, les aides de la CAF...
- Le remboursement sur frais de personnel
- Les revenus des immeubles (locations)
- L'excédent reporté
- Des écritures d'ordre

Chapitres	Année 2024	
	Budget	Réalisé
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	181 000,00	193 761,18
73 - Impôts et taxes	305 649,00	319 537,08
731- Fiscalité locale	836 623,00	840 835,43
74 - Dotations et participations	308 308,00	319 553,06
75 - Autres produits de gestion courante	2 500,00	8 820,65
76 - Produits financiers	0,00	599,90
77 - Produits spécifiques	3 500,00	21 911,60
78- Reprises sur amortissement, dépréciations	10,00	10,00
013 - Atténuations de charges	18 000,00	26 210,66
Total recettes réelles	1 655 590,00	1 731 239,56
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
Total recettes d'ordre	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES 2023 REELLES + ORDRE	1 655 590,00	1 731 239,56
002 - Excédent de fonctionnement reporté	931 881,10	931 881,10
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT avec le 002	2 587 471,10	2 663 120,66

Les taxes principales (rôles généraux) 2024 :

Le produit fiscal des taxes directes locales constitue un revenu de fiscalité important pour doter le budget de crédits nécessaires au financement des investissements en cours ou en projet.

	Bases d'imposition notifiées 2024 (€)	Taux 2024	Produit correspondant (€)	Lissage (€)
-Habitation	46 303	16.78	7770	
-Habitation sur logts vacants	8935	16.78	1499	
Foncier Bâti	1 507 025	37.21	560 850	86
	Effet du coefficient correcteur		194 567	
Foncier Non Bâti	44 370	56.01	24 852	
Total des 3 taxes			789 538	

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées par :

- Les dépenses liées à tous les aménagements : voirie, espaces verts, chemins
- Les dépenses liées à des opérations d'équipement : mobilier, informatique
- Les dépenses liées aux travaux sur les bâtiments communaux
- Les études, achat de terrains
- Les charges financières correspondant au capital des emprunts souscrits
- Le déficit n-1 constaté, le cas échéant

Chapitres / Articles	Année 2024		
	Budget	Réalisé	RAR
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	
16 - Emprunts et dettes assimilés	34 000,00	33 995,95	
23- Immobilisations en cours	0,00	0,00	
27 - Autres immobilisations financières	650,00	650,00	
Total dépenses réelles hors opérations	34 650,00	34 645,95	0,00

(RAR = restes à réaliser -> voir définition en fin de document)

Opérations d'équipements 2024	Budget	réalisé	
10001- ESPACES VERTS	6 800,00	0,00	
10002- RESERVES FONCIERES	40 493,00	309,00	
10004- MATERIEL OUTILLAGE	7 500,00	6 048,30	
10005- ECOLE	216 709,00	36 836,04	
10006- SALLE POLYVALENTE	3 480,00	0,00	
10007- CHAI GALLAIS	28 125,00	7 988,51	1 294,00
10008- EGLISE	12 765,00	2 738,26	
10009- SALLE OMNISPORTS	108 001,00	7 665,94	88 417,00
10010- MOBILIER URBAIN	9 300,00	0,00	2 170,00
10018- RESTAURANT SCOLAIRE	0,00	0,00	
10021- SITE DE LA RIVE	1 174 466,00	66 807,11	1 088 823,00
10023- CIMETIERE	15 000,00	0,00	
10029- MAIRIE DU HAUT MOULIN	15 000,00	10 685,39	
10036- CENTRE TECHNIQUE	5 000,00	3 375,06	174,00
10037- AMENAGT VOIRIE	41 000,00	0,00	
10038- BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE	1 000,00	0,00	
10040- ENFANCE GARDERIE - ALSH	1 000,00	369,96	
10041- ASSOCIATIONS	0,00	0,00	
10043- RESIDENCE DES AINES	10 000,00	0,00	
Total dépenses opérations d'invest.	1 695 639,00	142 823,57	1 180 878,00
041- Opérations patrimoniales	65 020,00	65 019,62	
Total dépenses d'ordre	65 020,00	65 019,62	0,00
Total dépenses d'investissement	1 795 309,00	242 489,14	1 180 878,00
001- Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	
Total dépenses d'investissement + déficit	1 795 309,00	242 489,14	1 180 878,00

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- Les subventions d'équipement (Département, Région, Etat...)
- Les cessions de terrains ou autres biens
- Le FCTVA (année N-1)
- L'excédent de fonctionnement capitalisé qui correspond à la part de l'excédent de fonctionnement de l'année n-1 que la commune souhaite intégrer dans la section d'investissement. On parle plus communément d'affectation du résultat. En 2024, Il n'est pas nécessaire de basculer l'excédent de fonctionnement en investissement. La totalité de l'excédent de fonctionnement est reportée en fonctionnement.
- Les emprunts si besoin
- L'excédent d'investissement n-1, le cas échéant

Chapitres / Articles	Année 2024		
	Budget	Réalisé	RAR
10 - Dotations, fonds divers et réserves	57 700,00	57 700,05	
13 - Subventions d'investissement	256 733,00	128 706,07	127 962,00
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	48 326,91	0,00	
20- Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
27- Autres immobilisations financières	38 154,00	38 154,00	
024- Produits de cessions d'immobilisation	5 000,00		
Total des recettes réelles d'investissement	405 913,91	224 560,12	127 962,00
021 -Virement de la section de fonctionnement	931 881,10		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 465,00	9 464,29	
041 - Opérations patrimoniales	65 020,00	65 019,62	
Total des recettes d'ordre	1 001 366,10	74 483,91	0,00
Total recettes d'investissement	1 407 280,01	299 044,03	127 962,00
001 - Excédent antérieur reporté	388 028,99	388 028,99	
Total recettes d'investissement + excédent	1 795 309,00	687 073,02	127 962,00

Emprunts bancaires commune :

La commune rembourse deux emprunts : L'un contracté en 2007 concernant la construction de la mairie (270 000€ sur 20 ans), et l'autre contracté en 2021 concernant l'extension et la restructuration de l'école (477 490€ sur 25 ans).

Capital restant dû au 31 décembre 2024 : 484 359,02€

Encours de dette envers Nantes Métropole :

Objet : Dispositif « programme d'action foncière » - Parcelles AA n°s96 et 97

Année de souscription : 2019

Montant de la dette : 234 393,01€

A rembourser au plus tard à l'expiration du délai de mise en réserve foncière, soit 10 ans.

Ce dispositif a pour objet de constituer des réserves foncières pour le compte des communes en vue d'opérations nouvelles habitat.

Ligne de trésorerie :

En mars 2023, la commune a contracté une ligne de trésorerie pour un montant de 250 000€. L'objectif était de couvrir le besoin en trésorerie éventuel, en attendant le versement des subventions d'équipement. Il n'a pas été nécessaire de l'utiliser, les subventions ayant été perçues depuis.

Montant : 250 000€

Durée : 12 mois

RESULTATS BUDGETAIRES 2024 :

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats de l'exercice 2024 :

Fonctionnement

Recettes 2024 – Titres émis (A)	1 731 239,56€
Dépenses 2024 – Mandats émis (B)	1 411 005,14€
Résultat de l'exercice 2024 (A-B)	+320 234,42€
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2023	+931 881,10€
Solde cumulé – fin d'exercice 2024	+1 252 115,52€

Investissement

Recettes 2024 – Titres émis (A)	299 044,03€
Dépenses 2024 – Mandats émis (B)	242 489,14€
Résultat de l'exercice 2024 (A-B)	+56 554,89€
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2023	+388 028,99€
solde cumulé – fin d'exercice 2024	+444 583,88€

Restes à réaliser

Investissement :

Dépenses : 1 180 878€

Recettes : 127 962€

BUDGET ANNEXE DU SITE DE LA CURE

Ce budget a pour objet l'aménagement et la redynamisation du centre bourg par la construction de :

- deux commerces : un salon de coiffure vendu en 2024 (prix 119000€ht), et une boulangerie louée
- un cabinet de kinésithérapie, vendu en 2024 (prix 143000€ht)
- trois logements, vendus – cessions enregistrées dans l'exercice comptable 2023.

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement 2024 sont constituées principalement par :

La taxe foncière, les frais liés à l'emprunt, une redevance informatique, les frais de copropriété « logements / cabinet de kiné », les diagnostics avant cessions, l'amortissement des dépenses d'investissement et écritures de cessions (écritures d'ordre).

Chapitres	Année 2024	
	Budget (HT)	Réalisé (HT)
011- Charges à caractère général	16 634,43 €	4 775,02 €
65- Autres charges de gestion courante	2 510,00 €	2 046,21 €
66- Charges financières	8 704,00 €	8 703,85 €
Total dépenses réelles	27 848,43 €	15 525,08 €
023- Virement section investissement	15 180,00 €	- €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 310,00 €	392 310,23 €
Total dépenses d'ordre	49 490,00 €	392 310,23 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	77 338,43 €	407 835,31 €

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement 2024 sont principalement constituées par :

Les loyers des professionnels, le remboursement de la taxe foncière par les professionnels, la subvention communale, le produit des cessions, l'amortissement des recettes d'investissement et écritures de cessions (écritures d'ordre), ainsi que l'excédent reporté n-1.

Chapitres	Année 2024	
	Budget (HT)	Réalisé (HT)
70- Produits des services, du domaine et ventes	3 070,00 €	3 157,00 €
75- Autres produits de gestion courante	53 010,00 €	46 608,03 €
77- Produits spécifiques	- €	262 000,00 €
Total recettes réelles	56 080,00 €	311 765,03 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 256,00 €	109 072,66 €
Total recettes d'ordres	3 256,00 €	109 072,66 €
TOTAL DES RECETTES REELLES + ORDRE	59 336,00 €	420 837,69 €
002- Excédent de fonctionnement reporté n-1	18 002,43 €	18 002,43 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT avec le 002	77 338,43 €	438 840,12 €

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement 2024 sont principalement constituées par :

Le remboursement du capital de l'emprunt, de l'avance communale et des cautions locatives, le solde de l'opération de la Cure, l'amortissement des recettes et les écritures de cessions (écritures d'ordre), ainsi que le déficit antérieur n-1.

Chapitres	Année 2024		
	Budget (HT)	Réalisé (HT)	RAR (HT)
16- Emprunts et dettes assimilés	44 534,00 €	44 533,39 €	
21- Immobilisations corporelles	1 700,00 €	1 614,98 €	
<i>Total dépenses réelles</i>	46 234,00 €	46 148,37 €	- €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 256,00 €	109 072,66 €	
041- Opérations patrimoniales	- €	- €	
<i>Total dépenses d'ordre</i>	3 256,00 €	109 072,66 €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES + ORDRE	49 490,00 €	155 221,03 €	- €
001- Déficit d'investissement reporté	58 822,03 €	58 822,03 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT avec le 001	108 312,03 €	214 043,06 €	- €

Les recettes d'investissement :

Les dépenses d'investissement 2024 sont principalement constituées par :

Le remboursement du capital de l'emprunt, de l'avance communale et des cautions locatives, le solde de l'opération de la Cure, l'amortissement des recettes et les écritures de cessions (écritures d'ordre), ainsi que le déficit antérieur n-1.

Chapitres	Année 2024		
	Budget (HT)	Réalisé (HT)	RAR (HT)
10- Dotations, fonds divers et réserves	58 822,03 €	58 822,03 €	
024- Produits des cessions d'immo	- €	- €	
<i>Total recettes réelles</i>	58 822,03 €	58 822,03 €	- €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 310,00 €	392 310,23 €	
041- Opérations patrimoniales	- €	- €	
021- Virement de la section de fonctionnement	15 180,00 €	- €	
	49 490,00 €	392 310,23 €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES + ORDRE	108 312,03 €	451 132,26 €	- €
001- Excédent d'investissement reporté			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT avec le 001	108 312,03 €	451 132,26 €	- €

RESULTATS BUDGETAIRES 2024 :

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats de l'exercice 2024 :

Fonctionnement

Recettes 2024 – Titres émis (A)	420 837,69€
Dépenses 2024 – Mandats émis (B)	407 835,31€
Résultat de l'exercice 2024 (A-B)	+13 002,38€
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2023	+18 002,43€
Solde cumulé – fin d'exercice 2024	+31 004,81€

Investissement

Recettes 2024 – Titres émis (A)	451 132,26€
Dépenses 2024 – Mandats émis (B)	155 221,03€
Résultat de l'exercice 2024 (A-B)	+295 911,23€
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2023	-58 822,03
Solde cumulé – fin d'exercice 2024	+237 089,20€

Restes à réaliser

Investissement :

Dépenses : 0€

Recettes : 0€

Emprunt bancaire - Budget annexe de la Cure :

La commune rembourse un emprunt contracté fin 2018 et versé en 2019 d'un montant de 600 000€ et se terminant en 2044.

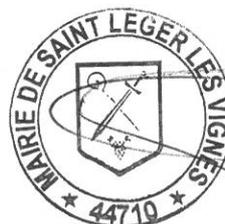
Capital restant dû au 31.12.2024 : 484 221,82€

Avance du budget principal

En 2018, le budget principal a versé une avance remboursable de 470 000€ au budget annexe de la cure.

Ci-dessous les remboursements effectués au 31.12.2024:

Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Reste
331 693€	0€	34 576,75€	27 207€	22 254€	54 269,25€



Le Maire,

Patrick GROLIER

Définition restes à réaliser (RAR) :

Les restes à réaliser correspondent :

- aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements. Cette dernière est obligatoire pour toutes les collectivités et donne lieu à l'établissement d'un état en fin d'année, revêtu de la signature de l'ordonnateur et du comptable, pour permettre leur paiement au début de l'exercice suivant, tant que le budget de cet exercice n'a pas été voté.
- aux recettes certaines n'avant pas donné lieu à l'émission d'un titre. Il ne s'agit donc pas de prévisions budgétaires mais de recettes qui doivent être justifiées par un document écrit.